

Susanna Magri Jean-Luc Pinol

Municipalismes

In: Genèses, 10, 1993. pp. 4-5.

Citer ce document / Cite this document :

Magri Susanna, Pinol Jean-Luc. Municipalismes. In: Genèses, 10, 1993. pp. 4-5.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1993_num_10_1_1670



En ouvrant ce dossier sur la genèse des politiques municipales modernes nous voudrions simplement montrer qu'il ne saurait y avoir de lecture univoque d'un interventionnisme apparu dans la plupart des villes européennes vers la fin du siècle dernier.

Pour comprendre cette action locale multiforme et pour beaucoup d'aspects inédite, il faut bien sûr se reporter à la phase de croissance industrielle dans laquelle elle se situe, et aux pressions de tous ordres - démographiques au premier chef - qui s'exercent alors sur les villes. Transformations en profondeur de «l'organisme» urbain – selon le mot de l'époque – et réformisme social s'entremêlent dans les politiques programmées ou entreprises : l'adaptation des structures de la ville aux besoins de la croissance va de pair avec la mise en place de dispositifs destinés à mettre les modes de vie en conformité avec le nouvel ordre économique et social. Les municipalités auront été ainsi les agents actifs de la «modernisation» et de la construction des politiques sociales modernes. Les villes écossaises illustrent au mieux ce cas de figure que l'histoire urbaine nous a rendu familier. En même temps qu'il en décrit les initiatives pionnières, Richard Rodger rappelle les interprétations devenues classiques d'une action qui combine, ici comme ailleurs, prise en charge publique et mobilisation de l'entreprise privée : encadrement des groupes ouvriers et contrôle social exercé à travers le social welfare d'un côté, mise en œuvre des «intérêts des possédants» de l'autre. Les deux logiques portées au jour ne sont pas exclusives l'une de l'autre, ni forcément contradictoires ; leur coexistence explique la marche en avant de politiques locales qui sont loin de mettre toutes au premier rang les objectifs sociaux.

Mais le municipalisme n'est pas l'apanage des villes industrielles. A l'écart des régions dominées par l'industrie et du dynamisme démographique qui les caractérise, certaines cités ne connaissent pas moins à la fin du xixe siècle un nouveau cours de la politique municipale. Cette réalité invite à regarder celle-ci autrement. A la considérer à la lumière des processus proprement politiques dans lesquels elle s'inscrit : l'organisation et la mobilisation des citoyens, la formation des «entreprises politiques», la dynamique des relations entre État et collectivités locales.

Plusieurs voies d'interprétation s'ouvrent alors. Ainsi le municipalisme peut être analysé comme un nouveau mode de construction de l'hégémonie politique, fondé sur l'organisation et la conciliation des intérêts autant que sur l'enracinement des élus dans la vie

associative locale. En tant que tel il aurait pour condition le renouvellement des élites entraîné par les réformes municipales et l'élargissement du suffrage au cours des années quatre-vingt. Parme se prête à cette lecture. Cette ville moyenne témoigne de l'émergence d'une configuration sociologiquement inédite de gestionnaires nouveau style ancrés dans le milieu local. Carlotta Sorba place la gestion de Parme sous le signe de la modernité et laisse deviner à travers la politique municipale les modalités de mobilisation et de captation de l'électorat. La politique économique mais aussi la rationalisation administrative révèlent la mutation en cours dans la relation électeurs-élus, l'offre de biens collectifs – sécurité d'emploi, prospérité de l'économie locale, modernité urbaine – remplaçant le régime des «faveurs».

Émerge d'autre part de ce travail la figure du maire négociateur. Sa capacité à faire valoir avec succès les intérêts locaux est le secret de son enracinement et de celui de son équipe. Mais c'est aussi à travers ce processus de négociation que se font les politiques nationales. Loin du schéma d'un État homogène où la périphérie ne serait que la boîte d'enregistrement des impulsions du centre, l'analyse menée par Sorba illustre l'une des modalités d'un face à face où les villes, parfois par la remise en cause de principes de légitimité, contribuent à l'élaboration de la législation nationale et participent à la construction de la nation.

Parcourant les villes françaises à propos de la politique de l'hygiène, Lion Murard et Patrick Zylberman offrent une vision assez différente de la posture des assemblées locales et de leurs rapports avec l'État. C'est un bras de fer plus qu'une négociation dès lors que l'application de la loi met en jeu les prérogatives des élus et à travers elles l'équilibre des échanges sur lesquels repose la permanence de l'équipe au pouvoir. La question des «intérêts» resurgit, mais elle est proposée autrement par les auteurs qui invitent à chercher derrière le théâtre d'ombres les vrais acteurs de la bataille, ceux que la réforme met en première ligne – ici médecins libéraux contre médecins hygiénistes. On peut alors voir les cartes se redistribuer et le maire réformateur, secondé par l'élu gagné à la cause de l'hygiénisme ou hygiéniste lui-même, devenir l'aiguillon de l'État.

Les villes sont donc loin d'être sans initiative. Replacé dans cette dynamique, le réseau de leurs échanges et de leurs associations prend un sens nouveau. Nul doute, bien entendu, que l'enjeu soit «la modernité» : on sait bien que les politiques urbaines comportaient au tournant du siècle une part importante d'innovation, la mise en place de technologies aussi inédites que complexes poussant les municipalités à s'inspirer d'expérimentations offertes dans le pays ou à l'étranger. Certes, comme le souligne Marjatta Hietala à propos des villes nordiques, il existe une relation étroite entre la densité des contacts par delà les frontières nationales et l'entrée des experts dans l'administration municipale. Il reste que les choix des interlocuteurs et des expériences tenues pour exemplaires sont inintelligibles sans analyse du contexte local dans lequel ils sont effectués et des rapports de force dans le champ des politiques réformatrices où se confrontent collectivités locales et État.